

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 mai 2005**

CP 05/05-42

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION  
TOURISTIQUE**

**DEMANDES D'AIDES AU TITRE DE LA CREATION  
OU LA MODERNISATION DE GITES RURAUX PRIVES, DE  
MEUBLES CLEVACANCES, DE CHAMBRES D'HÔTES ET DE PLUS  
PRODUITS LIES A L'HERBERGEMENT**

<b>POLITIQUE LIEE AUX CONTRATS DE TERROIR</b>	
<b>Commune d'implantation</b>	<b>Intitulé de l'opération</b>
Auvillar	Création d'un gîte
Cayriech	Acquisition de deux chalets supplémentaires au Camping "Le Clos de la Lère"
<b>POLITIQUE TRADITIONNELLE</b>	
Lamothe-Capdeville	Création d'un meublé Clévacances



Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans ses séances du 18 juin 1991 et 11 janvier 1993, l'Assemblée Départementale a fixé les nouvelles modalités d'intervention du Département en matière de tourisme et approuvé l'arrêté en portant règlement.

\* **Les modalités d'octroi des aides à la création de gîtes ruraux privés** par aménagement ou extension de bâtiments existants définies aux articles 20 à 23 de l'arrêté précité sont les suivantes :

➤ un gîte rural privé est un logement de vacances équipé et meublé conformément à la charte de la Fédération Nationale des Gîtes Ruraux de France,

- le taux maximum de subvention départementale est fixé à :
- 30 % du montant des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable de **18 300 €H.T.** par équipement classé **2 épis**,
  - 30 % du montant des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable de **22 900 €H.T.** par équipement classé **3 épis**,
  - 30 % du montant des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable de **30 500 €H.T.** par équipement classé **4 épis**.

➤ Lorsque le requérant, propriétaire d'un gîte rural, réalise lui-même les travaux de construction et d'aménagement, le taux maximum de subvention est fixé à 30 % du coût H.T. des travaux dans la limite d'une subvention départementale plafonnée à **4 575 €** par équipement.

\* **Les modalités d'octroi des aides relatives à la création de chambres d'hôtes privées et chambres Clévacances**, en complément de fermes auberges ou tables d'hôtes définies aux articles 43 à 47 de l'arrêté précité sont les suivantes :

➤ Le gîte-chambre est situé dans une maison individuelle de caractère régional conformément à la charte de la Fédération Nationale des Chambres d'hôtes ainsi qu'à la charte de la Fédération Nationale Clévacances France.

➤ La réalisation du programme d'investissement doit porter sur 2 à 5 chambres par exploitant (minimum 2 chambres),

➤ La dépense subventionnable comprend la réfection intérieure et extérieure des bâtiments et l'aménagement des parties communes intérieures des chambres (confort, sanitaire, chauffage),

- L'aide départementale est fixée à :
- 30 % du montant du coût H.T des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable de **9 200 €** par équipement ;

➤ Lorsque le requérant, propriétaire de l'équipement, réalise lui-même les travaux de construction et d'aménagement, le taux maximum de subvention est fixé à 30 % du coût H.T. des travaux dans la limite d'une subvention départementale plafonnée à 1 380 € par équipement.



Conformément à l'arrêté susvisé, section III, articles 11, 12, 13 et 14, le Comité Technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique s'est réuni les 26 février 2004 et 13 avril 2005 en vue d'examiner les dossiers suivants.

*Contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne*

création d'un gîte rural pour 2 personnes à Auvillar (TOU00385)

Les propriétaires possèdent à Auvillar une bâtisse mitoyenne à leur habitation, avec un petit espace extérieur privatif.

Ce bâtiment est situé à 200 mètres du cœur du village, avec un bel alignement de façades de part et d'autre. Il est dans le périmètre inscrit, nécessitant l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France avant toute restauration. Il s'agit d'un petit logis en pierres sur deux niveaux, dans lequel on trouve des éléments patrimoniaux intéressants (cheminée, ouverture, niche...).

La restauration s'oriente sur un programme qualitatif en vue d'un classement 3 épis et prévoit un logement pour 2 personnes, dont un rez-de-chaussée avec les pièces de jour, une chambre à l'étage avec son sanitaire, et une autre chambre en mezzanine. L'espace extérieur permettra d'envisager des repas dehors, aux beaux jours.

Le propriétaire vient de faire l'acquisition d'un espace privatif supplémentaire lui permettant de réaliser une salle d'eau dans la "souillarde".

a) Coût des travaux H.T.

Sur la base d'une évaluation de 80 m<sup>2</sup> à 800 € le m<sup>2</sup>, le coût total de cette opération s'élève à **64 000 € H.T.**

**b) Plan de financement**

- Autofinancement.....	25 130 €
- Emprunt.....	25 130 €
- Subvention du Conseil Général (sollicitée)	<b>6 870 €</b>
- Subvention de la Communauté de Communes	6 870 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>64 000 €</b>

L'aide départementale d'un montant de **6 870 €** qui est sollicitée pour cette opération correspond à 30 % de la dépense subventionnable plafonnée à 22 900 €

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. a émis un avis favorable considérant la qualité de l'emplacement et la perspective de travaux de qualité devant permettre d'améliorer l'offre touristique dans la zone d'Auvillar.

*Contrat de Pays Midi-Quercy - Année 1*

Camping "Le Clos de la Lère" – 82240 CAYRIECH

Acquisition de deux chalets supplémentaires au Camping "Le Clos la Lère" (TOU00313)

Depuis 1999, le propriétaire a installé sur son camping six chalets dont un chalet snack de restauration rapide et quatre mobile-homes nouvelle génération.

Dans le cadre de son programme d'hébergements locatifs, souhaite donc poursuivre son projet en investissant dans l'achat de deux chalets haut de gamme. De plus, suite à la visite du contrôleur Camping Qualité, celui-ci a recommandé quelques aménagements extérieurs de type mobilier urbain : banc, bain de soleil pour la piscine, remplacement de la table de ping-pong vieillissante.

Le Camping « Le Clos de la Lère » est ouvert toute l'année avec un parc locatif toutes saisons, ce qui a permis au propriétaire d'augmenter son chiffre d'affaires.

Aussi, afin de satisfaire une clientèle de plus en plus exigeante à la recherche d'un cadre de vie agréable, il est envisagé plus tard de procéder à la couverture de la piscine ainsi que le chauffage de l'eau pour permettre son utilisation hors saison.

Le camping "Le Clos de la Lère", classé 3 étoiles pour 50 emplacements est situé dans un environnement paysager particulièrement soigné.

Il propose aussi une piscine, des jeux d'enfants, une salle de jeux, une épicerie et des plats cuisinés.

L'opération consiste donc à l'installation de deux chalets (modèle détente Fabre 2012) ainsi que la réalisation d'aménagements extérieurs.

#### a) Coût des travaux H.T.

Le coût total de cette opération s'élève à **52 209,98 €HT**, décomposé comme suit :

- Acquisition de 2 chalets.....	41 218,00 €
- Aménagement des emplacements.....	987,00 €
- Equipements.....	1 693,78 €
- Sécurité.....	108,00 €
- Electricité et raccordements.....	2 123,20 €
- Espaces verts.....	930,00 €
- Mobiliers et jeux.....	5 150,00 €
	-----
<b>Total H.T.....</b>	<b>52 209,98 €</b>

#### b) Plan de financement

- Autofinancement.....	36 546,98 €
- Subvention du Conseil Régional.....	2 461,00 €
- Subvention du Conseil Général (sollicitée)..	<b>4 580,00 €</b>
- Subvention Europe (Mesure 12-3).....	8 622,00 €
	-----
<b>TOTAL.....</b>	<b>52 209,98 €</b>

C'est donc une aide départementale forfaitaire d'un montant de **4 580 €** qui est sollicitée pour cette opération, le Conseil Régional intervenant à hauteur de 30 % des travaux relatifs à la Voirie Réseaux Divers (VRD) et aménagements. Cette opération est inscrite en année 1 du Contrat de Pays Midi-Quercy.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. :

considérant la bonne intégration paysagère actuelle du site, ainsi que l'investissement personnel de Monsieur LE BORGNE,

propose d'accorder une aide départementale de **4 580 €** pour cette opération inscrite en année 1 du Contrat de Pays Midi-Quercy.

### *Politique traditionnelle*

#### Création d'un meublé Clévacances à Lamothe Capdeville (TOU00375)

La propriétaire d'une grande maison située sur les coteaux de Lamothe Capdeville bénéficiant d'un environnement calme, souhaite aménager un hébergement touristique pour 4 personnes dans une partie de cette ferme.

La situation géographique de cet hébergement, à 20 kilomètres de Montauban et 3 kilomètres de Lamothe Capdeville, permettra aux vacanciers de profiter des nombreuses activités touristiques : pêche, baignade (plage d'Ardus), randonnées, location de quads (5 km), base de loisirs de Lafrançaise (15 km), Molières (10 km).

Le mobilier sera composé en grande partie de meubles de famille, ce qui donnera une ambiance de qualité et d'authenticité à la location. De plus, un espace extérieur privatif avec salon de jardin sera aménagé afin de préserver l'intimité des locataires.

L'objectif de classement de ce logement confortable pour 4 personnes est de 3 clés.

L'aménagement de ce meublé comprend la création :

- œ d'une cuisine type américaine,
- œ d'un salon,
- œ de deux chambres,
- œ d'une salle d'eau avec wc.

a) Coût des travaux H.T.

Le coût total de cette opération s'élève à **24 663 €HT**, décomposé comme suit :

- Maçonnerie.....	13 424 €
- Plomberie – Sanitaire.....	3 077 €
- Plâtrerie.....	3 669 €
- Electricité.....	2 833 €
- Chauffage.....	1 660 €
	-----
<b>Total H.T.....</b>	<b>24 663 €</b>

b) Plan de financement

- Autofinancement.....	7 793 €
- Emprunt.....	10 000 €
- Subvention Conseil Général (sollicitée).	6 870 €
	-----
<b>TOTAL.....</b>	<b>24 663 €</b>

C'est donc une aide départementale de **6 870 €** qui est sollicitée pour cette opération. Elle correspond à 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 22 900 €HT.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. :

considérant que l'aménagement global est très satisfaisant ; de plus La propriétaire a déjà de l'expérience dans ce domaine puisqu'elle possède un gîte à Port Vendres, propose d'accorder une aide départementale de **6 870 €** pour la réalisation d'un meublé Clévacances sur la commune de Lamothe Capdeville.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions demandées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **204217**, sous-fonction **94** du Budget Départemental.

- Autorisation de programme 2005.....	70 000 €
- Engagement à ce jour .....	11 684 €
- Engagement à la présente Commission : ...	<b>18 320 €</b>
- Disponible sur l'exercice 2005 .....	39 996 €

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du Comité technique du Fonds départemental d'intervention touristique réuni les 26 février 2004 et 13 avril 2005,

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions suivantes d'un volume global de 18 320 €:

- **6 870 €** pour la création d'un gîte rural sur la commune d'Auvillar  
(*Contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne – année de préfiguration*)
- **4 580 €** pour l'acquisition de deux chalets supplémentaires sur le Camping "Le Clos la Lère" à Cayriech.  
(*Contrat de Pays Midi-Quercy - Année 1*)
- **6 870 €** pour la création d'un meublé Clévacances à Lamothe Capdeville.  
(*Politique traditionnelle*)

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204217, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,